



Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 06 février 2023

Le 06 février 2023 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 30 janvier 2023, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction

15

Présents à l'ouverture de séance

11

↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL

↳ Les Adjointes au Maire : Jacques JAMES

↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Philippe CLERJON, Claire DÉPIGNY-SOUVRAS, Jessica DA COSTA, Henri MASSON, Martine LACROIX, Benoît CHAMOT, Jacqueline SIMONOTTI

Absents excusés avec procuration

03

↳ Sandrine REBELLE donne procuration à Julie MONTCOUQUIOL

↳ Jacques COESNON donne procuration à Martine LACROIX

↳ Emilie LAVOREL donne procuration à Claire DÉPIGNY-SOUVRAS

Absents excusés

00

Absents

01

↳ François RIGNOT

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)

Le quorum est atteint avec 11 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Philippe CLERJON

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 09 janvier 2023

- Délibérations :

* n° 2023/02/01 : Affaires Générales – Réforme statutaire du Syndicat des Energies et du Numérique de la Haute-Savoie (Syane) – Confirmation de l'adhésion de la Commune, du transfert de compétences et désignation d'un représentant de la Commune au sein du collège des Communes dont la distribution d'électricité est assurée par une ELD (Entreprise Locale de Distribution)

* n° 2023/02/02 : Affaires Générales – Bibliothèque Municipale – Approbation de la convention SOCLE à passer avec le Conseil Savoie Mont-Blanc

* n° 2023/02/03 : Affaires Générales – Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de SEYSSEL (SIESS)

* n° 2023/02/04 : Ressources Humaines – Approbation de la convention d'adhésion au Service de Médecine de Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

* n° 2023/02/05 : Ressources Humaines – Recrutement d'un vacataire

* n° 2023/02/06 : Finances – Tarifs de location de la Salle Polyvalente et du matériel

- Commissions Communales

- Informations diverses

- Questions diverses

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 JANVIER 2023

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 janvier 2023.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/02/01 : Affaires Générales – Réforme statutaire du Syndicat des Energies et du Numérique de la Haute-Savoie (Syane) – Confirmation de l'adhésion de la Commune, du transfert de compétences et désignation d'un représentant de la Commune au sein du collège des Communes dont la distribution d'électricité est assurée par une ELD (Entreprise Locale de Distribution)

N° 2023/02/02 : Affaires Générales – Bibliothèque Municipale – Approbation de la convention SOCLE à passer avec le Conseil Savoie Mont-Blanc

N° 2023/02/03 : Affaires Générales – Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de SEYSSEL (SIESS)

N° 2023/02/04 : Ressources Humaines – Approbation de la convention d'adhésion au Service de Médecine de Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

N° 2023/02/05 : Ressources Humaines – Recrutement d'un vacataire

N° 2023/02/06 : Finances – Tarifs de location de la Salle Polyvalente et du matériel

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ **Commission « Communication »**

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

1.1. Bulletin municipal

La distribution a eu lieu début janvier.

1.2. Site internet

Les développements sont terminés.

Les mises à jour du site sont prévues à compter du 07 février prochain et la mise en ligne suivra.

La date de la prochaine réunion n'a pas été arrêtée.

2°/ **Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »**

La Commission s'est réunie le 12 janvier 2023 et a traité des points suivants :

2.1. Etude sécurité routière

La Commune a reçu les devis de 2 entreprises sur 4 sollicitées.

L'étude de ceux-ci sera réalisée après réception d'au moins 3 devis.

2.2. Abribus

* **Chef-lieu** : la demande est enregistrée et validée par la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES.

* **Les Lavorel** : extrait d'un courriel de la CCPC : « *Un audit de l'ensemble des points d'arrêts de Haute-Savoie, commandité par la Région en 2020 et dont le résultat pour la CCPC m'a été communiqué le 13 décembre dernier, note défavorablement en termes de sécurité cet arrêt.*

Sur un ensemble de points de notation considérant les arrêts du point de vue de l'usager des transports, de l'usager de la route, de la conformité règlementaire (signalétique, marquage) et de la sécurité de voie, une note globale a été établie. « Les Lavorel » ressort orange (ou 2/4), ce qui, pour la Région, nécessite discussion sur d'éventuels aménagements nécessaires à la mise en sécurité des usagers des transports avant qu'il n'accède à la pose d'un abri « Région ». Dans ce cas particulier, il semblerait qu'il soit nécessaire d'envisager un cheminement piéton sur trottoir. J'attends de mon interlocuteur un retour plus formel, l'ayant sollicité avant les fêtes. »

L'étude de sécurité routière à venir permettra de proposer un projet global avec remise en sécurité du site. La Commission reste en attente d'informations de la CCPC sur le sujet (attente de la Région, aides éventuelles, etc.).

2.3. Projet terrains agricoles (ADDEAR)

- * Appel d'offres : publication et diffusion aux candidatures reçues en Mairie ;
- * 13 janvier 2023 : visite d'une technicienne pour analyse du sol ;
- * 20 janvier 2023 : visite du site ;
- * 10 mars 2023 : réunion du Comité de Sélection.

2.4. Signalétiques diverses

- * Modification de la signalétique des consignes de tri à faire au niveau du Kiosque au Chef-lieu ;
- * Réflexion sur la mise en place de panneaux pour :
 - interdire l'usage de la cigarette aux abords de l'Ecole et des Aires de Jeux,
 - inciter au ramassage des déjections canines et rappeler la législation.

La date de la prochaine réunion n'a pas été arrêtée.

3°/ Commission « Finances »

La prochaine réunion aura lieu le 17 février 2023 à 10 heures.

4°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

La Commission s'est réunie le 02 février 2023 et a traité les points suivants :

4.1. Urbanisme

*La Commission n'émettant que des avis consultatifs, ceux-ci ne sont désormais plus diffusés.
Seront inscrits au PV, les dossiers étudiés et les décisions (accord, refus, classement sans suite) prises.*

4.1.1. Dossiers étudiés

4.1.1.1. Permis de Construire

- * Dossier LAVOREL Laria pour démolition d'un abri de jardin et construction d'une maison individuelle
parcelles cadastrées section A n° 4068-4066-4071-4072-4073 – Route de Tettachenaz
- * Dossier NICLOSSE Damien/BERNAZ Sandra pour construction d'une villa d'habitation individuelle
parcelles cadastrées section A n° 3824-3828 – Lieu-dit « Léchet » – Lotissement « La Clef des champs » (lot n° 2)

4.1.1.2. Transfert de Permis de Construire

- * Dossier CABO Amandio à la SCI 2ACD
parcelles cadastrées section A n°

4.1.1.3. Déclarations Préalables

- * Dossier CROSS Caroline pour construction d'une piscine de 8 m x 4 m semi-enterrée et plage en plancher de 25 m²
parcelle cadastrée section A n° 2877 – 559, route de Mandallaz
- * Dossier JOYEAU Angelina pour construction d'une piscine enterrée de 4,50 m x 9 m
parcelle cadastrée section A n° 3163 – 83, chemin des Écoliers
- * Dossier BERGE Nicolas pour construction d'une piscine
parcelle cadastrée section A n° 3503 – 240, route des Frégnards
- * Dossier HUBBLE Thomas pour construction d'une piscine de 7 m x 3,50 m
parcelle cadastrée section A n° 3564 – 347, route de Ferrières
- * Dossier COULIN James pour construction d'un abri de jardin
parcelle cadastrée section A n° 3266 – 210, route de Tettachenaz

4.1.1.4. Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

- * Dossier DAVOINE Jérémy pour construction d'un abri voiture et pose d'une clôture grillagée
parcelle cadastrée section A n° 3706 – 335, route des Frégnards – Lotissement « Caroline » (lot n° 3)

4.1.2. Décisions de la Commune depuis le 10 janvier 2023

4.1.2.1. Permis de Construire

- * Dossier LAVOREL Donat pour réhabilitation d'un ancien bâtiment agricole en 3 logements, 2 garages intégrés dans la verticale du bâti, construction d'un abri voiture en annexe non-accollée, création d'ouvertures et modifications des façades (isolation thermique, bardage, enduit), modification de la toiture (isolation, couverture, création de fenêtres de toit), raccordement aux réseaux existants
parcelles cadastrées section A n° 1431-1432-257 – 32, chemin des Genoux
→ *avis défavorable*
- * Dossier LAVOREL Roger pour réhabilitation d'un ancien bâtiment agricole en 3 logements, création de coursives extérieures et de balcons sur structure métallique, création d'ouvertures et modifications des façades (isolation thermique, bardage, enduit), modification de la toiture (isolation, couverture, création de fenêtres de toit), création d'un accès sur la parcelle, raccordement aux réseaux existants
parcelles cadastrées section A n° 255-256-257 – 32, chemin des Genoux
→ *avis défavorable*

- * Dossier CURUTCHET Valérie pour construction d'une maison individuelle en R+1 avec garage accolé
parcelle cadastrée section A n° 4082 – 76, route du Murgier
→ *dossier abandonné*

4.1.2.2. Déclarations Préalables

- * Dossier SARL Cimes Énergies pour installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture parcelles cadastrées section A n° 1724-1725-1728-1601 – 253, chemin des Éplatiers
→ *avis favorable*
- * Dossier EDF ENR pour installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture parcelles cadastrées section A n° 2602 – 130, chemin de Lacuma
→ *avis favorable*
- * Dossier DUBREUIL Cédric pour réalisation d'une clôture, d'une piscine et construction d'un local technique
parcelle cadastrée section A n° 3764 – 488, route de Ferrières – Lotissement « Lacuma » (lot n° 3.2)
→ *pièces complémentaires non-déposées*
→ *dossier classé sans suite*

4.1.3. Divers

- * Projet de construction 415, route des Caves

La présentation d'un projet de Permis d'Aménager de la SA Immobilier (Route des Caves) a été reportée au 21 février 2023.

- * Projet de construction 177/187, route du Murgier

Un rendez-vous a été proposé au promoteur le 23 février 2023 à 15 heures.

4.1.4. Etude du périmètre du Chef-lieu

La prochaine réunion, avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Haute-Savoie et l'Architecte Conseil, aura lieu le 07 mars 2023 à 14 heures. Tous les Membres de la Commission sont invités.

4.2. Travaux

Un devis a été sollicité auprès d'un second zingueur pour la remise en état des cheneaux de l'Eglise.

4.3. Gestion du Patrimoine

4.3.1. Vente de terrains communaux

L'étude de sol a été réalisée le 18 janvier 2023.

Le rapport a été réceptionné en Mairie et transmis au Notaire en charge du dossier.

4.3.2. Éclairage public

La mise en œuvre de l'extension de la plage d'extinction au Chef-lieu est opérationnelle depuis le 19 janvier dernier.

4.3.3. Étude Chef-lieu et bâtiments communaux

- * Bâtiments communaux

La réalisation du relevé topographique et du relevé géomètre de la Mairie et du Presbytère aura lieu les 20 et 21 février prochains.

- * Bilan énergétique

Une réunion de travail préparatoire a eu lieu le 10 janvier 2023.

Une nouvelle réunion avec le SYANE (Syndicat des Energies et du Numérique) a eu lieu le 27 janvier dernier au cours de laquelle le Cabinet ENEOS a présenté le résultat de l'audit énergétique global de la Mairie.

Celui-ci établit un état des pistes d'amélioration en vue de répondre aux directives concernant la maîtrise de l'énergie et la sobriété énergétique :

- objectif 40 % à l'horizon 2030

- *investissement* : 75.500 euros H.T.

- *économie* : 2.100 euros T.T.C./an,

- objectif 50 % à l'horizon 2040

- *investissement* : 145.000 euros H.T.

- *économie* : 3.000 euros T.T.C./an,

- objectif 60 % à l'horizon 2050

- *investissement* : 260.500 euros H.T.

- *économie* : 3.800 euros T.T.C./an.

Ces préconisations de travaux de rénovation énergétique seront prises en compte dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie. Ces éléments sont indispensables pour des demandes de subventions dans le cadre du « Fonds vert ».

Monsieur Henri MASSON dit que les coûts d'investissement sont élevés par rapport aux économies envisagées.

Monsieur Jacques JAMES précise que les économies envisagées sont calculées sur les prix 2022 de l'énergie.

Un nouvel audit pourrait avoir lieu au second semestre 2023 pour le Presbytère.

La prochaine réunion aura lieu le 22 février 2023 à 18 heures.

5°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

La Commission s'est réunie le 31 janvier 2023 avec à l'ordre du jour :

5.1. Associations Communales

Un point est réalisé sur les réunions des 04 et 13 janvier 2023.

Les présidents de l'APE (Association des Parents d'Elèves), du Comité des Fêtes, de Cuvat CinéLivres et de Moti'Voyages étaient présents.

Ils se sont mis d'accord pour que, lorsque cela sera nécessaire, il y ait une mutualisation des moyens humains et matériels de leurs associations lors des manifestations qui seront organisées. Ceci, notamment, pour financer tout ou partie de la réalisation.

Chaque association a, par ailleurs, la possibilité de déposer un dossier individuel de demande de subvention auprès de la Commune.

5.2. Food-Trucks

Le Food-Truck « Sésame et Sumac » a souhaité ne plus être présent sur la Commune le jeudi soir.

La recherche d'un autre commerçant sera faite pour occuper ce créneau.

5.3. Salle Polyvalente

* Point sur les locations : Février : 1/Avril : 3/Juin : 1/Juillet : 3/Août : 3

* Les Membres de la Commission se sont exprimés en faveur du recours à une entreprise pour le nettoyage après une location de la salle avec cuisine. Un devis a été reçu, un autre est en attente.

* La rédaction du règlement intérieur et de la convention de mise à disposition de la salle est en phase de finalisation. Les documents seront soumis aux Membres de la Commission lors de la prochaine réunion.

* Les Membres de la Commission se sont exprimés en faveur d'une facturation de 1 euro pour la mise à disposition de la Salle Polyvalente pour les verres de l'amitié post-obsèques.

La prochaine réunion aura lieu le 23 février 2023 à 18 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC)

1.1. Conseil Communautaire du 24 janvier 2023

Les délibérations suivantes ont été prises :

* Prise en charge des frais de fonctionnement du Gymnase de CRUSEILLES

Une somme de 36.500 euros sera versée à la Commune de CRUSEILLES relative aux frais de fonctionnement du Gymnase.

Madame la Maire explique que, lors du Bureau du 11 mai 2021, les élus avaient dû définir les modalités d'utilisation du Gymnase Intercommunal. La gratuité du Gymnase de CRUSEILLES avait ainsi été évoquée. La majorité des élus avait opté pour la gratuité d'utilisation du Gymnase Intercommunal dans la continuité du Gymnase de CRUSEILLES.

Lors de la réunion du 24 janvier dernier, en l'absence d'informations financières et de gestion transmises aux Conseillers Communautaires, Madame la Maire a posé la question de la gestion financière et de l'utilisation de l'ensemble des 2 complexes sportifs.

En l'absence d'éléments concrets, Madame la Maire a voté contre la délibération.

* Demande d'aide à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES

Deux abribus sont concernés sur CUVAT : Chef-lieu et Les Lavorel.

* Frais de participation des familles à l'organisation des transports scolaires pour une année scolaire

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 28 février 2023.

1.2. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Amorce des débats.

1.3. Raccordement en eau Grand Annecy

Le raccordement de CUVAT en eau potable depuis le Grand Annecy est réalisé et opérationnel depuis le 17 janvier dernier. Des tests vont avoir lieu en prévision de la charge en haute saison.

2°/ Ecole

La Commission de Sécurité du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a transmis le procès-verbal de la visite périodique de l'ERP (Etablissement Recevant du Public) qu'est l'Ecole.

Suite à la réception de ce dernier qui alerte sur « la présence de stockage sur les paliers des portes et du potentiel calorifique important au niveau des combles », des échanges ont eu lieu avec le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture de la Haute-Savoie. Ceux-ci confortent les préconisations du SDIS.

Par conséquent, l'évacuation des communs (couloirs et paliers de portes) et du grenier a été demandée aux deux occupants des logements au-dessus de l'Ecole pour des raisons de sécurité.

3°/ Services Périscolaires

Madame la Maire informe du prochain départ de Madame Virginie COURTIN, Responsable des Services Périscolaires, pour raisons familiales.

Une procédure de recrutement sera prochainement lancée.

4°/ Patrimoine/Terrain

Madame la Maire évoque le devenir de la parcelle communale cadastrée section A n° 2411, d'une superficie d'environ 2.500 m², située en face de l'Eglise, concernée par une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sectorielle.

5°/ Finances

La Commune a perçu, pour l'année 2022, la somme de 326.868 euros au titre de la Compensation Financière Genevoise. Pour rappel, les prévisions budgétaires s'établissaient à 300.000 euros.

6°/ Vie de la Commune

Madame la Maire donne lecture d'une lettre proposant que la Salle Polyvalente soit baptisée « Salle Robert LAVOREL ancien Maire ».

Le point sera traité lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal afin de laisser aux élus le temps de la réflexion.

7°/ Annonce de Madame la Maire d'ALLONZIER-la-CAILLE lors de la cérémonie des vœux

Les Maires d'ALLONZIER-la-CAILLE, VILLY-le-PELLOUX et CUVAT vont organiser des échanges afin d'étudier la possibilité de mutualiser des moyens et réfléchir à la possibilité d'offrir de nouveaux services à la population. Toutes les possibilités seront à étudier.

8°/ Crèche multi-accueil de CRUSEILLES « Brin de Malice »

Suite à des difficultés de Personnel, un travail important est en cours afin de rétablir et stabiliser les effectifs.

Dans l'attente, les horaires d'ouverture ont été réduits : horaires restrictifs sur 4 jours (fermeture le mercredi à partir du 20 février 2023) de 8h00 à 17h30.

9°/ Réponse au courriel de Monsieur Henri Masson concernant le projet de rénovation et d'agrandissement de la Mairie adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux

Monsieur MASSON autorise Madame la Maire à diffuser son courriel pour une meilleure compréhension des échanges.

« Bonjour Mme la Maire, chers collègues.

Voici une question écrite que je souhaite soumettre au vote ou au moins à un tour de table, lors du prochain CM.

Merci pour votre prise en compte.

QUESTION ECRITE

L'agrandissement de la mairie est-il pérenne, financièrement supportable, donc judicieux ?

Pour ma part, je n'adhère pas au projet tel que vous le prévoyez.

J'apporte quelques éléments pour bien faire comprendre ma position.

° *Côté financier*

Coût énorme que le budget seul ne peut supporter

Obligation de vente de terrains = diminution du patrimoine de la commune

Appel de fonds auprès d'élus. En bonne voie, tant mieux, mais au détriment de subventions futures pour des projets plus utiles, tant pis.

° *Côté pérennité*

Quel avenir pour ce bâtiment ? A Pringy, une mairie flambant neuve qui a coûté quelques millions il y a peu de temps, est inutilisée. La commune ayant intégré le Grand Annecy, incitée ou contrainte.

° *Côté étude et réalisation*

Aucun projet alternatif n'a été présenté. Des solutions moins onéreuses existent sûrement

° *Côté acceptation par les habitants*

Ce projet, parmi les plus lourds de la mandature, n'a pas été annoncé lors de la campagne électorale.

Au contraire, il me semble que vous aviez prévu, pour des dossiers importants, de consulter les habitants.

Attention, des cuvetins, inquiétés par la vente de terrains communaux, contestent déjà le bien-fondé de ce projet, sans d'ailleurs connaître le coût financier, ni tous les arguments ci-dessus.

Je suggère que les conseillers municipaux cherchent à connaître l'avis de la population. Des bruits circulent au sujet d'une pétition.

*Merci aux conseillers de s'emparer de ce sujet, contacter les électeurs et voter pour la poursuite, ou pas, du projet. »
Courriel envoyé à l'ensemble des Conseillers municipaux le jeudi 26 janvier 2023. »*

➤ Projet de la Mairie

- * Pour rappel, la Mairie a été installée dans ancien Presbytère en 1985. A cette époque, CUVAT comptait environ 400 habitants. Aujourd'hui, la population s'élève à 1.641 habitants ;
- * Rappel du projet : réhabilitation et agrandissement de la Mairie avec les objectifs suivants :
 - amélioration des conditions de travail des agents,
 - amélioration des conditions d'accueil de la population et mise aux normes d'accessibilité,
 - création d'une salle de Conseil permettant d'accueillir les futurs 19 Membres du Conseil et le public éventuel et une plus grande capacité d'accueil pour les participants à un mariage,
 - réduction de la consommation d'énergie et, par conséquent, réalisation d'économies ;
- * Rappel est fait des informations et délibérations suivantes :
 - informations sur la réflexion lors du Conseil Municipal du 09 novembre 2020 (cf. compte-rendu),
 - informations faites lors des réunions du Conseil Municipal suivantes (cf. comptes-rendus des 05 juillet 2021, 06 septembre 2021, 11 octobre 2021, 15 novembre 2021, 10 janvier 2022, 07 mars 2022, 11 avril 2022, 06 juin 2022, 10 octobre 2022, 07 novembre 2022, 05 décembre 2022),
 - présentation et décision sur le choix entre deux scénarii lors de la réunion du Conseil Municipal du 09 mai 2022,
 - délibération n° 2022/12/04 « Commande Publique – Définition du programme de restructuration et extension de la Mairie »
 - délibération n° 2022/12/05 « Patrimoine/Bâtiments – Approbation de la convention de mission d'accompagnement du Maître d'Ouvrage à passer avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Haute-Savoie pour l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée pour le projet de restructuration et extension de la Mairie »
- Rappel est fait que les deux terrains mis en vente ont également fait l'objet de la délibération n° 2021/10/09 « Projet de vente de terrain communaux » (14 présents -14 pour).

Cette vente était prévue dans le projet initial du lotissement « Le Marais » en 2013. Les terrains concernés avaient été retirés du projet pour des questions réglementaires relatives à la distance par rapport à la conduite de gaz.
- Les subventions sont accordées par projet.

Preuve en est le nombre de subventions obtenues par la Commune pour différents projets.
Les finances et la bonne gestion de la Commune permettent de réaliser ce projet. Ce point sera développé lors de l'élaboration du prochain budget.
- La situation de la Mairie de PRINGY n'est pas liée au Grand Annecy mais à la Commune nouvelle d'ANNECY qui intègre PRINGY. Aucun projet de fusion n'est à l'étude concernant CUVAT ;
La Mairie de PRINGY héberge actuellement les services facturation de la Ville d'ANNECY et du Grand Annecy ainsi que certains services du Trésor Public. Par ailleurs, les mariages ont toujours lieu dans la salle du Conseil, cela étant une obligation.
Pour information, l'ancienne Mairie de Ferrières sert actuellement de logement et de salle municipale.
- Tous les éléments de l'étude du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ont été transmis aux élus.
Une alternative a bien été proposée lors du Conseil Municipal du 09 mai 2022. Madame la Maire rappelle que tous les Conseillers Municipaux sont informés des dates de toutes les Commissions. Tous les comptes-rendus sont également transmis à tous les Conseillers et qu'aucune sollicitation ou question n'a été transmise à aucun moment de l'étude.
- Concernant la campagne de la liste de Madame la Maire, celle-ci rappelle que n'étant pas élue au dernier mandat, elle ne pouvait connaître les conditions de travail des agents, ni les enjeux réglementaires du bâtiment et de sa conformité.
Par ailleurs, l'impact financier de l'état énergétique des bâtiments, les conditions et capacité d'accueil du public, les conditions de travail des agents ne peuvent pas faire l'objet de consultation puisqu'imposés par la réglementation. A titre d'exemple, le bâtiment ne permet pas, à ce jour, l'accueil de personnes à mobilité réduite.
- Madame la Maire rappelle également que les Conseils Municipaux se déroulent en dehors de la Mairie par délibération du Conseil Municipal n° 2021/10/01 mais que la situation n'est pas vouée à se pérenniser.
En ce sens, le Juge Administratif a reconnu la possibilité de déroger à la tenue du Conseil Municipal en Mairie dès lors qu'il est invoqué un motif valable, dûment justifié par des circonstances exceptionnelles :
« *Tel peut être le cas, par exemple, lorsque la salle du Conseil ne permet pas d'assurer l'accueil du public pour des raisons de sécurité et que des travaux d'agrandissement de la Mairie ont été entrepris pour réaliser une extension de la salle du Conseil (CE, 1^{er} juillet 1998, Préfet de l'Isère, req. n° 187491)* ».
- Nous n'avons pas reçu de pétition à ce jour. Nous invitons les administrés qui se questionnent sur les différents projets, à venir s'informer en Mairie ou à nous adresser un courriel.

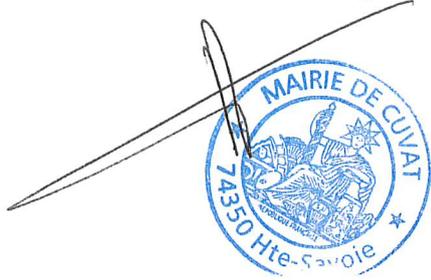
QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 06 mars à 20 heures**

Séance levée à 22h03

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL



LE SECRÉTAIRE
Philippe CLERJON

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over a horizontal line. The signature is cursive and appears to be "P. Clerjon".